

## RÉUNION DU 07 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mille dix huit et le sept septembre à dix neuf heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Mme PELLET Marie-José**, Maire.

Date de la convocation : 01 septembre 2018

Date d'affichage de la convocation : 01 septembre 2018

**Présents** : Mme PELLET Marie-José, Mme VEYRET Marie-José, M. BOURREL Christian, Mme MALIGORNE Karine, M. NÈGRE Éric, Mme MAZEL Marianne, Mme FROMENT Valérie, M. TRENQUIER Vladimir, M. MARTINEZ José.

**Absents** : Mme AUBEAU Ingrid

**Procurations** : M. BOISSIER Éric à Mme MAZEL Marianne  
M. FOURNIER Claude à M. NÈGRE Éric  
Mme VOEUX-MONIN Béatrice à Mme MALIGORNE Karine  
Mme SAUVELET Jacqueline à Mme PELLET Marie-José  
M. ROUSSEL Guillaume à Mme VEYRET Marie-José

**Secrétaire de séance** : Mme VEYRET Marie-José

### N°01/2018 – APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2018

Madame le Maire donne lecture du procès verbal de la séance du conseil municipal du 23 mai 2018 puis il est demandé au Conseil Municipal, d'approuver celui-ci.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal passe au vote.

**Vote : Oui à l'Unanimité**

### N°02/2018 – ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 SEPTEMBRE 2018

Madame le Maire donne lecture de l'ordre du jour de cette séance :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 23 mai 2018.
2. Adoption de l'ordre du jour de la séance du Conseil Municipal du 07 septembre 2018.
3. STEP : Autorisation de passage de canalisation d'eau usées en terrain privé.
4. Convention de mise à disposition du stade et des vestiaires par l'association RC Vidourle Vistrenque.
5. Titularisation d'un adjoint technique à temps partiel.
6. Affiliation de l'agence technique départementale au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gard.
7. Rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service public d'adduction d'eau potable.
8. Rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement des eaux usées.
9. Convention SAUR: Prestation de service pour le matériel de protection incendie.
10. Convention d'adhésion au service de paie à façon du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gard.
11. Indemnité de conseil allouée aux comptables du Trésor.
12. Questions diverses.

Le Conseil Municipal approuve cet ordre du jour à l'**Unanimité**.

### **N°03/2018 – AUTORISATION DE PASSAGE EN TERRAIN PRIVE DE CANALISATION DE REJET DES EFFLUENTS DE LA STEP**

Dans le cadre des travaux de construction de la station d'épuration, il est nécessaire de procéder à la pose de canalisations pour le rejet des effluents de cette station.

Après avoir pris connaissance du tracé des canalisations sur la parcelle cadastrée B n° 1371, il apparaît nécessaire de constituer une servitude avec les propriétaires de cette parcelle afin de reconnaître à la commune de JUNAS les droits suivants :

- Poser une conduite de rejet des effluents selon le plan fourni en annexes.
- Procéder sur la largeur à tous les travaux de débroussaillage, abattage d'arbres et dessouchages reconnus indispensables pour permettre la pose de ces canalisations.
- Etablir à demeure la dite canalisation sur la parcelle B 1371 selon le plan fourni en annexes. Procéder sur la largeur à tous les travaux indispensables.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'**Unanimité** :

- Autorise Madame le Maire à signer la convention amiable avec les propriétaires pour l'autorisation de passage en terrain privé de canalisations pour le rejet des effluents ainsi que tout document relatif à cette affaire.
- Dit que les conventions seront déposées au service de publicité foncière pour l'enregistrement des actes.
- Dit que les frais afférents à la publicité foncière seront imputés sur le budget assainissement.

### **N°04/2018 – CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DU STADE ET DES VESTIAIRES PAR L'ASSOCIATION RUGBY CLUB VIDOURLE VISTRENQUE**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal la requête de l'association Rugby Club Vidourle Vistrenque de JUNAS/UCHAUD: l'association demande l'autorisation d'utiliser les installations sportives de Junas (stade et vestiaires) pour les entraînements et les rencontres.

Les associations sportives de Junas utilisant ces infrastructures ont été préalablement consultées afin de vérifier qu'il n'y aura pas d'incompatibilité avec leur propre planning d'utilisation.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité,

- de passer une convention pour la mise à disposition du stade et des vestiaires avec les instances habilitées.
- d'autoriser Mme le Maire à signer cette convention au nom de la commune.

### **N°05/2018 – TITULARISATION D'UN ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL À TEMPS PARTIEL**

Madame le Maire propose la titularisation de Nathalie MARTIN sur le poste d'adjoint technique territorial à temps partiel sur un poste de 11 heures.

Elle a terminé son année de stage et a donné entière satisfaction pour son travail.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal passe au vote.

Vote : **Oui à l'Unanimité**